

Bassin Rhône-Méditerranée

COGEPOMI Rhône-Méditerranée

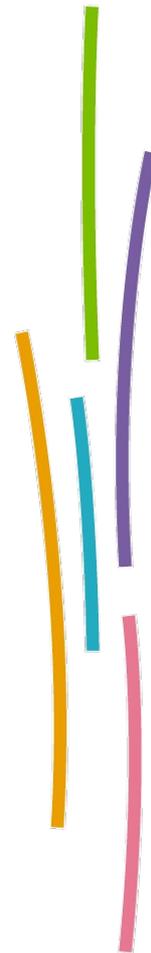
Séance du 12 octobre 2016



Ordre du jour de la séance du 12/10/2016

- 1. Installation de la nouvelle instance du COGEPOMI**
→ validation du règlement intérieur par délibération
- 2. Avis sur le PLAGEPOMI 2016-2021 suite à la consultation du public** → validation du plan de gestion par délibération
- 3. Mise en œuvre du PLAGEPOMI**
→ proposition de tableau de bord et préparation à la programmation 2017
- 4. Unité de Gestion Anguille (UGA) Rhône-Méditerranée**
→ validation de l'arrêté de délimitation de l'UGA par délibération
- 5. Relève décadaire**
→ avis sur l'approche proposée par la DIRM Méditerranée
- 6. SAGE Fresquel**
→ approbation de l'avis proposé

1. Règlement intérieur du COGEPOMI 2016



- **Titre 1 : Composition et mandat du COGEPOMI**
en application du R436-47 du CE et de l'AM du 29 juillet 2016
→ durée 5 ans (évolution à prévoir prochainement sur 6 ans)
- **Titre 2 : Convocation**
2 fois par an, 3 semaines avant la réunion, par voie postale et par voie électronique (validation des coordonnées électroniques)
- **Titre 3 : Modalités de fonctionnement**
 - quorum si au moins la moitié des membres présents ou pouvoir transmis
 - délibérations et CR sur le site de bassin
 - dématérialisation : envoi par messagerie des documents et accès à un espace dédié à partir du site : www.rhone-mediterranee.eaufrance.gouv.fr
- **Titre 4 : Compétences du COGEPOMI** → art R436-48 du CE
- **Titre 5 : Commission technique du COGEPOMI**
personnes désignées par les structures du COGEPOMI et personnes qualifiées (Université de Perpignan, IRSTEA, Tour du Valat) → liste des membres en annexe révisable après avis du COGEPOMI
- **Titre 6 : Dispositions particulières**
 - demande de modification du règlement intérieur approuvée en séance plénière
 - en cas de 3 absences consécutives en séance plénière d'un membre, le président saisit l'instance et le membre concerné.

2. Avis sur le PLAGEPOMI suite aux consultations

- A. Rappel sur la portée du PLAGEPOMI
- B. Calendrier et traitement des avis reçus

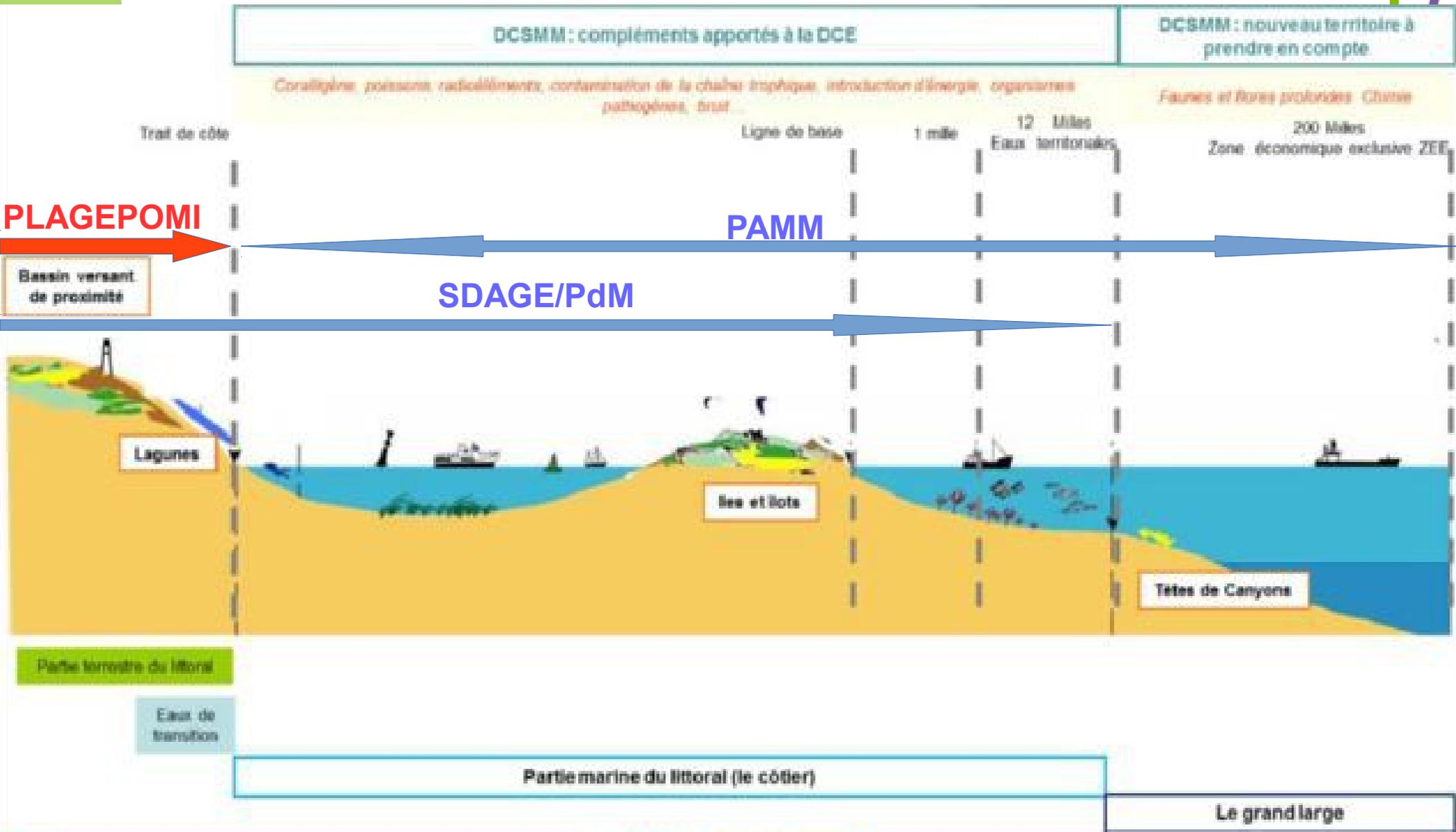
A1. Portée du PLAGEPOMI 2016-2021

- **Articulation entre les 3 documents de planification SDAGE/PLAGEPOMI/PAMM assurant la complémentarité sur les objectifs PoMi :**
 - en terme de portée juridique
 - en terme de zone géographique concernée
- **Document de référence sur lequel s'appuiera la programmation annuelle des actions :**
 - ouverte aux différents acteurs de l'eau et de la biodiversité
 - compatible avec les règles de financement en vigueur (UE, AE, CR, collectivités...)
- **Le PLAGEPoMi n'est pas un document de programmation en lui-même mais la facilite :**
 - ⇒ émergence d'actions précises qui seront identifiées et suivies dans le cadre du COGEPOMI

A1. La portée du PLAGEPOMI 2016-2021

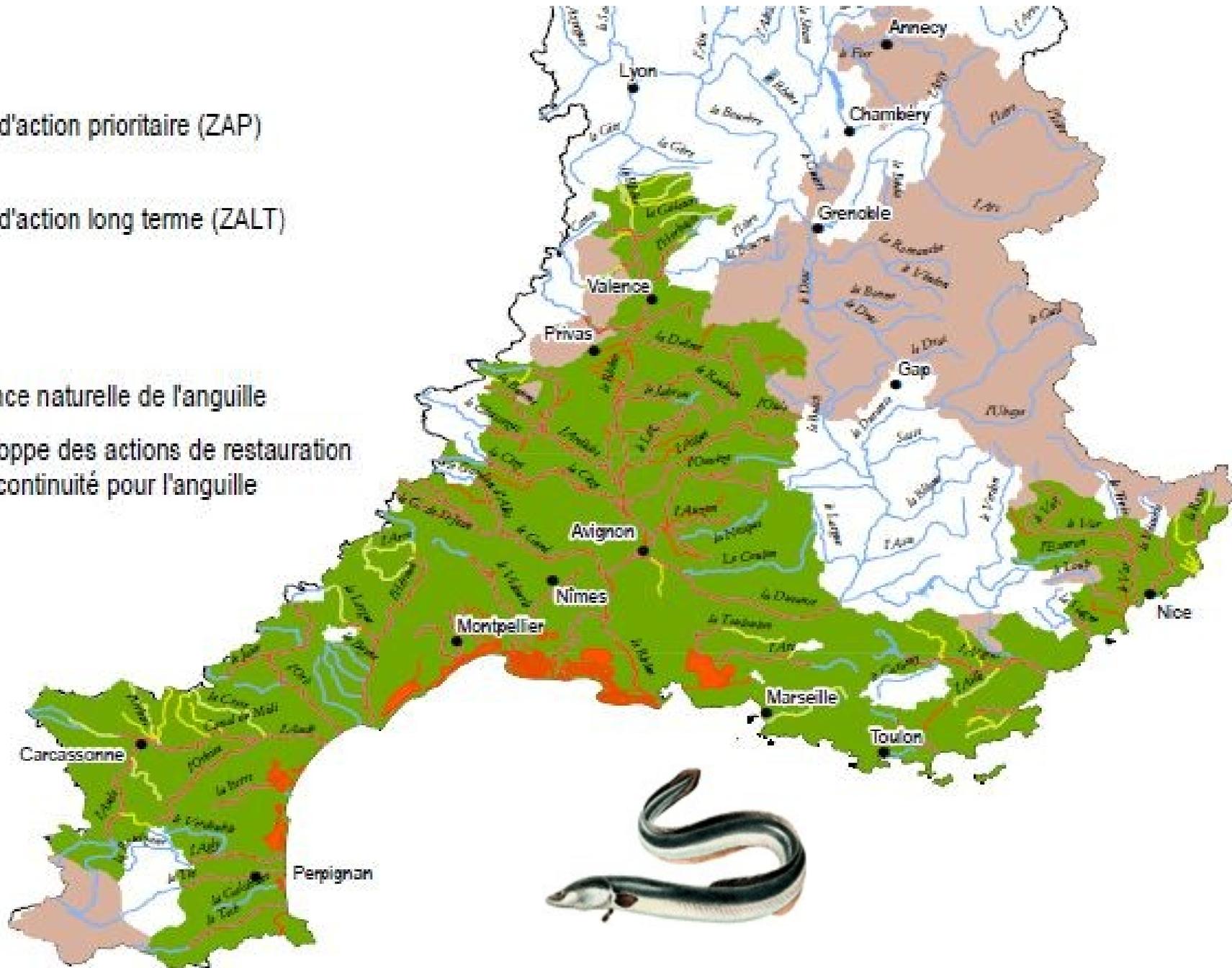
- **Document de planification définissant les enjeux, objectifs et recommandations liés aux PoMi**
- **Document à portée juridique limitée à l'exception des mesures de réglementation de la pêche en milieu continental (y compris lagunes)**
- **Mais sa mise en œuvre s'appuie :**
 - **sur le SDAGE qui donne une portée juridique forte aux actions de restauration des milieux aquatiques (cours d'eau et lagunes)**
 - **sur le PAMM pour les actions « connaissance » en milieu marin**
- **Document ciblé sur la préservation des espèces en phase continentale (y compris les eaux de transition)**

A2. Portée géographique

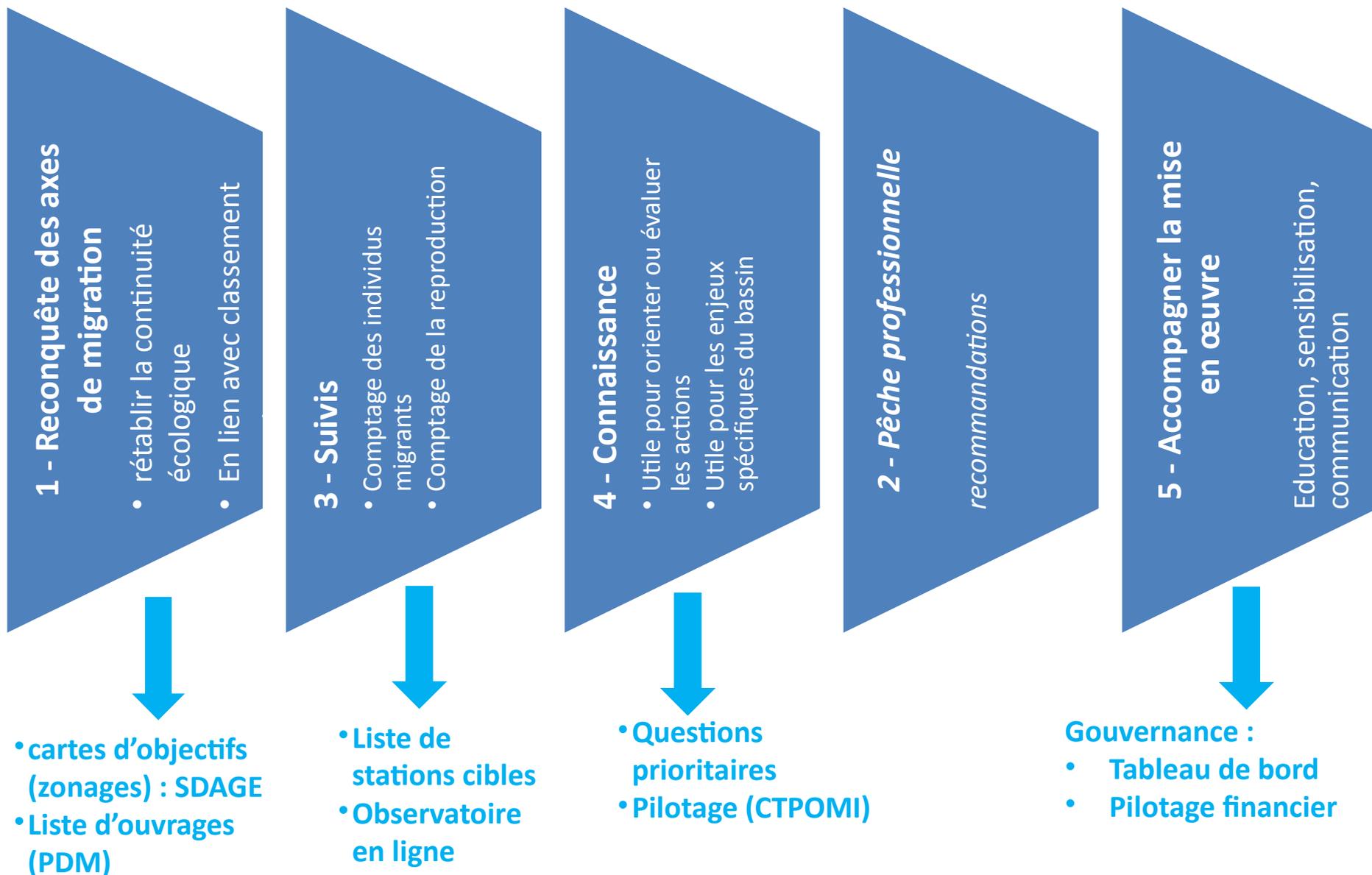


A2. Portée géographique

-  Zone d'action prioritaire (ZAP)
-  Zone d'action long terme (ZALT)
-  Absence naturelle de l'anguille
-  Enveloppe des actions de restauration de la continuité pour l'anguille



Le PLAGEPOMI : 5 orientations



2. Avis sur le PLAGEPOMI suite aux consultations

B. Calendrier et prise en compte des avis reçus

Calendrier des consultations du PLAGEPOMI 2016-2021

30 mars 2016 : COGEPOMI → avis sur le projet de PLAGEPOMI
(intégrant les amendements demandés par la Commission technique du
COGEPOMI du 10 mars)

7 avril 2016 : avis de la CRMNA du comité de bassin Rmed

13 avril au 13 mai 2016 : intégration des avis du COGEPOMI

17 mai au 17 juin : consultation du public (mise en ligne par voie électronique)
→ recueil des avis et synthèse des réponses aux différents avis reçus

12 octobre 2016 : COGEPOMI : validation du document final → délibération
(intégrant les amendements en réponse à la consultation du public)

oct-nov 2016 : arrêté du PCB approuvant le PLAGEPOMI

Avis reçus et questionnements ressortis

- **18 avis reçus:**
 - 5 structures de gestion
 - 2 conseils départementaux (34, 06)
 - 1 conseil régional (PACA)
 - 1 parc national régional : PNR Camargue
 - 7 fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques
 - 1 du Comité national des pêcheurs professionnels en eau douce
 - 1 producteur d'hydroélectricité (EDF)

- **Un rapport de synthèse sur les suites données et réponses apportées aux 12 questions-clés et 14 questions techniques**
 - ➔ dans le PLAGEPOMI

 - ➔ sur le financement des actions → explication des règles de financement par l'agence de l'eau (X^{ème} programme d'intervention 2013-2018 de l'agence de l'eau RMC)

 - ➔ proposition d'un cadre de programmation des actions

Principales modifications

Partie B + annexe 1 : Présentation et situation des espèces amphihalines en 2015

- précisions apportées aux cartes de **présence actuelle** de l'anguille, l'alose et la lamproie marine sur les fleuves dans les Pyrénées-Orientales (Agly, Têt, Tech, bassin du Réart et de la Canterrane, bassin de la Baillaury) → cartes 2, 4 et 5

Orientation 1 et annexes 2 et 3 :

Reconquérir les axes de migration et les habitats

➤ Cartes ZAP/ZALT modifiées à la marge

➔ erreur dans la détermination de la limite amont de la ZAP/ZALT alose et lamproie marine de l'Agly et de la Tech → modification des cartes 7 et 8 + annexe 3

➤ Consolidation des enjeux poissons migrateurs amphihalins

➔ clarification entre classement (L1/L2) et désignation en ZAP/ZALT qui sont 2 approches distinctes : **PLAGEPOMI s'appuie sur les classements des cours d'eau** → Cf.p35

➔ suite aux concertations locales ou aux notifications État aux MO sur certains ouvrages → annexe 2

➔ affichage uniquement des enjeux POMI dans le PLAGEPOMI → annexe 2

➔ précision (quand cela est pertinent) si l'ouvrage est inclus ou exclu de la zone d'action → annexe 3

➔ précision des limites amont des zones d'action (annexe 3) sur la Roya (+ ajout d'un ouvrage à la demande d'EDF), de la Vésubie, de la Touloubre, de la Têt, de l'Agly ...

➔ Basse-Durance maintenue en ZALT alose → précision p38 en lien tableau p35

Orientation 2 : Poursuivre la gestion des pêches

Rappel contexte : Suite à la possibilité de lever les interdictions de consommation des poissons pêchés en eau douce par rapport aux contamination par les PCB (instruction ministérielle du 19 avril 2016)

➤ **Modalités de reprise de la pêche hors zone de protection sanitaire → ajout du § 1.1. d)**

⇒ **veiller à ne pas augmenter la pression de pêche sur les populations d'anguille par rapport à la période avant interdiction (nb de pêcheurs, nb d'engins)**

⇒ **suivi des pêcheries**

⇒ **étude de l'impact des différents engins de pêche sur les populations des 3 espèces de poissons concernés**

➔ **Propositions éventuelles de mesures d'encadrement du matériel de pêche utilisé pour limiter l'impact en 2018**

Orientation 3 :

Suivre l'évolution des populations

Rappel objectif : Dispositifs de suivi cible optimisé par rapport à des stations clés (multi-espèces, anguille, alose, lamproie marine) sur le Rhône et affluents fleuves côtiers et lagunes en ZAP

- ⇒ **rappel que le dispositif de suivi des populations cibles est réalisé en concertation avec le MO de l'ouvrage et des modalités d'aides particulières au titre de la connaissance**
- ⇒ **précisions apportées sur les choix techniques en faveur d'un comptage automatisé et pérenne des espèces concernées à des stades de vie identifiables en particulier pour l'anguille : vidéocomptage, caméra acoustique... → tableau 7**
- ⇒ **modifications rédactionnelles pour une meilleure articulation entre l'O3 et O2 : retrait item d'O3§ 3 « suivi des données des pêcheries » (p66) → ajout item dans O2 § 3 « suivi des pêches pour l'évaluation des stocks et des flux vers la mer (p50)**

Orientation 4 : Améliorer la connaissance

Rappel de l'objectif : cibler les actions de connaissance des 3 espèces et leurs habitats sur les besoins opérationnels partagés pour améliorer la gestion sur la partie continentale du bassin

- ⇒ ajout des études de la colonisation en ZALT et en amont des ZAP en vue de la prochaine révision de ces zones d'action en 2019-2020 dans le cadre des travaux de du prochain SDAGE au titre de la restauration de la continuité écologique.
- ⇒ prédation par le silure : bascule de l'O4 (p71) vers l'O2 §4 « autres actions en lien avec la pêche ».

Orientation 5 : sensibiliser aux enjeux et valoriser les acquis

Rappel de l'objectif : Sensibiliser aux enjeux de préservation de ces espèces et de leurs milieux auprès du grand public et des acteurs avertis

⇒ pas de modification dans le PLAGEPOMi

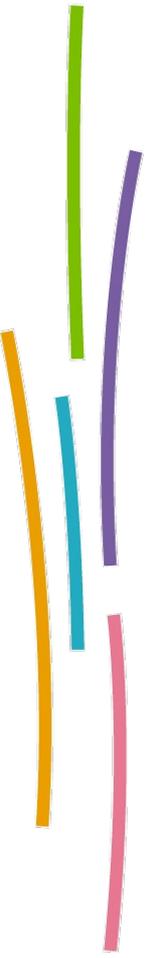
mais des éléments dans le rapport de synthèse pour le portage des actions et valorisation des acquis

Partie D et autres documents

- **Demande d'un accompagnement dans la programmation et le financement des actions du PLAGEPOMI :**
 - ⇒ clarification des missions attendues de la Commission Technique du COGEPOMI (§ 1.2.) et consolidation de cette commission dans son rôle et sa composition (règlement intérieur du COGEPOMI)
 - ⇒ Programmation des actions ⇒ **cf. point suivant de l'ordre du jour**
- **Besoin d'évaluer l'efficacité des actions sur les populations, de portage du traitement des données ...**
 - ⇒ mise en place d'un observatoire des populations des POMI à construire progressivement (§2- p82)
(élaboration d'un protocole de capitalisation des données des différents partenaires et valorisation de ces données prévu §4.1. p66)
- **Demande de l'association MRM d'une représentation officielle au COGEPOMI :**
 - ⇒ déjà inscrit dans partie D- § 1.1. + arrêté de composition du COGEPOMI (membre consultatif)

3. Mise en œuvre du PLAGEPOMI :

Tableau de bord et préparation à la programmation 2017



Les principes du tableau de bord

Objectifs :

- Suivre la mise en œuvre des actions coucourant aux objectifs du PLAGEPOMI
- Suivre l'état des populations → Observatoire valorisant les résultats des suivis

Base :

- 1) Compte-rendu annuel de l'avancement des actions sur la base d'indicateurs
- 2) Indicateurs présentés sous forme d'un tableau récapitulatif et de produits annexes :
 - fiches descriptives des indicateurs principaux
 - tableaux annexes complémentaires
- 3) CTPOMI = validation de la liste des indicateurs et de leur fréquence de mise à jour

Indicateurs de suivi des orientations identifiés dans le PLAGEPOMI

Orientation 1

% d'ouvrages traités (bilan annuel).

% de linéaire en ZAP / ZALT franchissable à la montaison (bilan à mi-parcours et bilan final).

Taux d'échappement des lagunes

Orientation 2

Nombre de captures des pêcheries par espèce et par milieu

Orientation 3

% de stations de suivis mises en place par milieu et par espèce par rapport à la cible proposée

Taux de renseignement de l'observatoire des populations

Orientation 4

Avancement moyen des actions engagées

Niveau d'avancement de chaque action

Orientation 5

Nombre d'actions de sensibilisation portée par les acteurs locaux.

% de SAGE approuvés avec prise en compte des enjeux sur les poissons migrateurs amphihalins par rapport au nombre total de SAGE à enjeu migrateurs

Les indicateurs = le tableau de bord du PLAGEPOMI

Orientation	Identifiant indicateur	Indicateur de mise en œuvre du PLAGEPOMI	Fréquence mise à jour	Fiche tableau de bord	Avancement
Orientation 1 : Reconquête des axes de migration	Ind1.1	% ouvrages prioritaires traités	annuelle	X	
	Ind1.2	% de linéaire en ZAP franchissable à la montaison	Mi-parcours et bilan final	X	
	Ind1.3	% de linéaire en ZALT franchissable à la montaison	Mi-parcours et bilan final	X	
	Ind1.4	Indicateur de franchissabilité à la dévalaison à construire	Mi-parcours et bilan final		
	Ind1.5	Résultats de la modélisation du taux d'échappement	Bilan final	X	
Orientation 2 : Poursuivre la gestion des pêches	Ind2	Nombre de captures des pêcheries par espèce et par milieu	annuellement, exploitation mi-		
Orientation 3 : Suivre l'évolution des populations piscicoles	Ind3.1	Nouvelles stations ou nouveaux suivis Ang, ALF, LMP et multi-espèces parmi la liste du tab 7 du PLAGEPOMI	Mi-parcours et bilan final	X	
	Ind3.2	Fonctionnement de l'observatoire des populations	annuelle		
	Ind3.3	Indicateur de développement des populations de grands migrateurs à construire si possible	Bilan final		
Orientation 4 : Améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats	Ind4.1	avancement global en distinguant actions prioritaires (A) et autres (B)	Mi-parcours et bilan final	X	
	Ind4.2	Niveau d'avancement de chaque action : pas commencé, engagé, en cours, achevé	Mi-parcours et bilan final		
Orientation 5 : Piloter et suivre la mise en œuvre du PLAGEPOMI	Ind5.1	actions de sensibilisation portées par les acteurs locaux	Mi-parcours et bilan final		
	Ind5.2	nombre total de SAGE à enjeux migrateurs Indicateur à construire (par ex % des programmations)	annuelle		
	Ind5.3	investissements totaux consacrés à la thématique migrateurs sur le bassin (M€)	annuelle		

Un enjeu fort : Recenser les actions portées par les différents acteurs pour mieux les valoriser

Un rendez-vous annuel de programmation par la CTPOMI :

- Examen des propositions d'action et validation de celles qui contribuent à la mise en œuvre du PLAGEPOMI (« labellisation »)
⇒ identification de l'orientation du Plagepomi visée
- Examen du coût, du plan de financement prévisionnel

objectif : une vision globale des projets

De leur pertinence pour le plagepomi : un avis de tous les partenaires

De leur cohérence / complémentarité → *question importante sur la connaissance, les suivis*

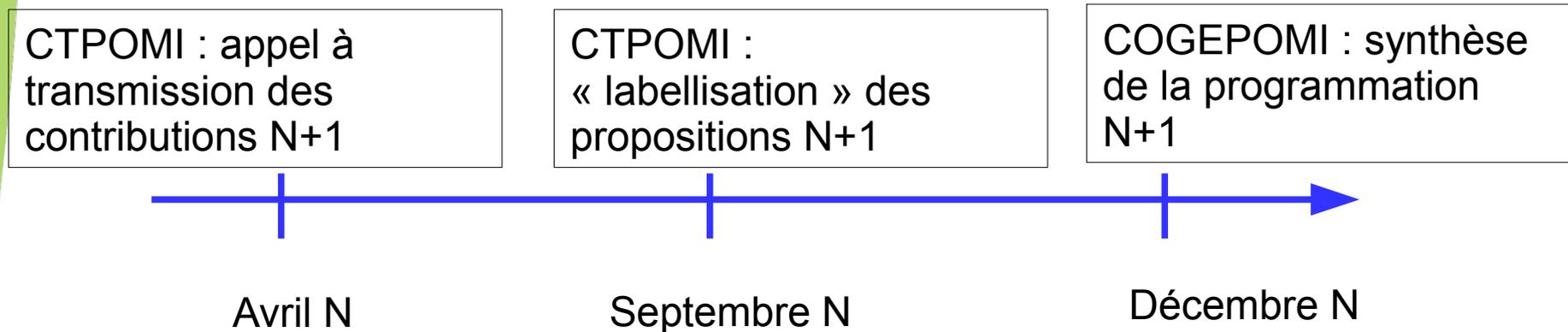
Échanges entre financeurs sur leur implication *a priori* (réponse de principe)

=> pour les MOA : **faciliter le montage** des projets en pré-identifiant en amont les financeurs à solliciter et les difficultés financières éventuelles

=> pour le **pilotage** : identifier les blocages financiers éventuels

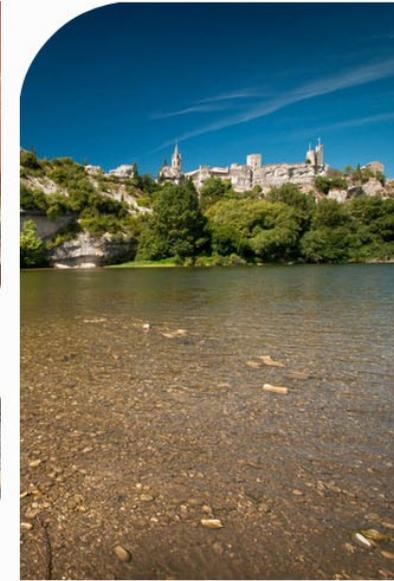
Un enjeu fort : Recenser les actions portées par les différents acteurs pour mieux les valoriser

Calendrier annuel de programmation :





Vous êtes ici : Accueil



Bienvenue sur les tableaux de bord Rhône Méditerranée

Exsistit autem hoc loco quaedam quaestio subdifficilis, num quando amici novi, digni amicitia, veteribus sint anteponendi, ut equis vetulis teneros anteponere solemus. Indigna homine dubitatio! Non enim debent esse amicitiarum sicut aliarum rerum satietates; veterrima quaeque, ut ea vina, quae vetustatem ferunt, esse debet suavissima; verumque illud est, quod dicitur, multos modios salis simul edendos esse, ut amicitiae munus expletum sit.

Tableaux de bord

- Anguille
- Alose
- Lamproie
- Station de comptage
- Autres tableaux de bord
- Archives

Contextes et objectifs

- Objectifs
- Fournisseurs de données
- Actus
- Financeurs
- Téléchargement
- Contact

Partenaires





TABLEAU DE BORD **Anguille Européenne**

ÉTAT DE LA POPULATION D'ANGUILLES EN 2015

- Effectifs de civelles dans les passes pièges >
- Effectifs d'anguillettes dans les passes pièges >
- Abondances en anguilles >

CATÉGORIE 2

- descripteur 1 >
- descripteur 2 >
- descripteur 3 >
- descripteur 4 >



- ZAP Anguille
- Aménagement hydroélectrique du Rhône
- 📍 Projet de suivi
- 📍 Site de suivi



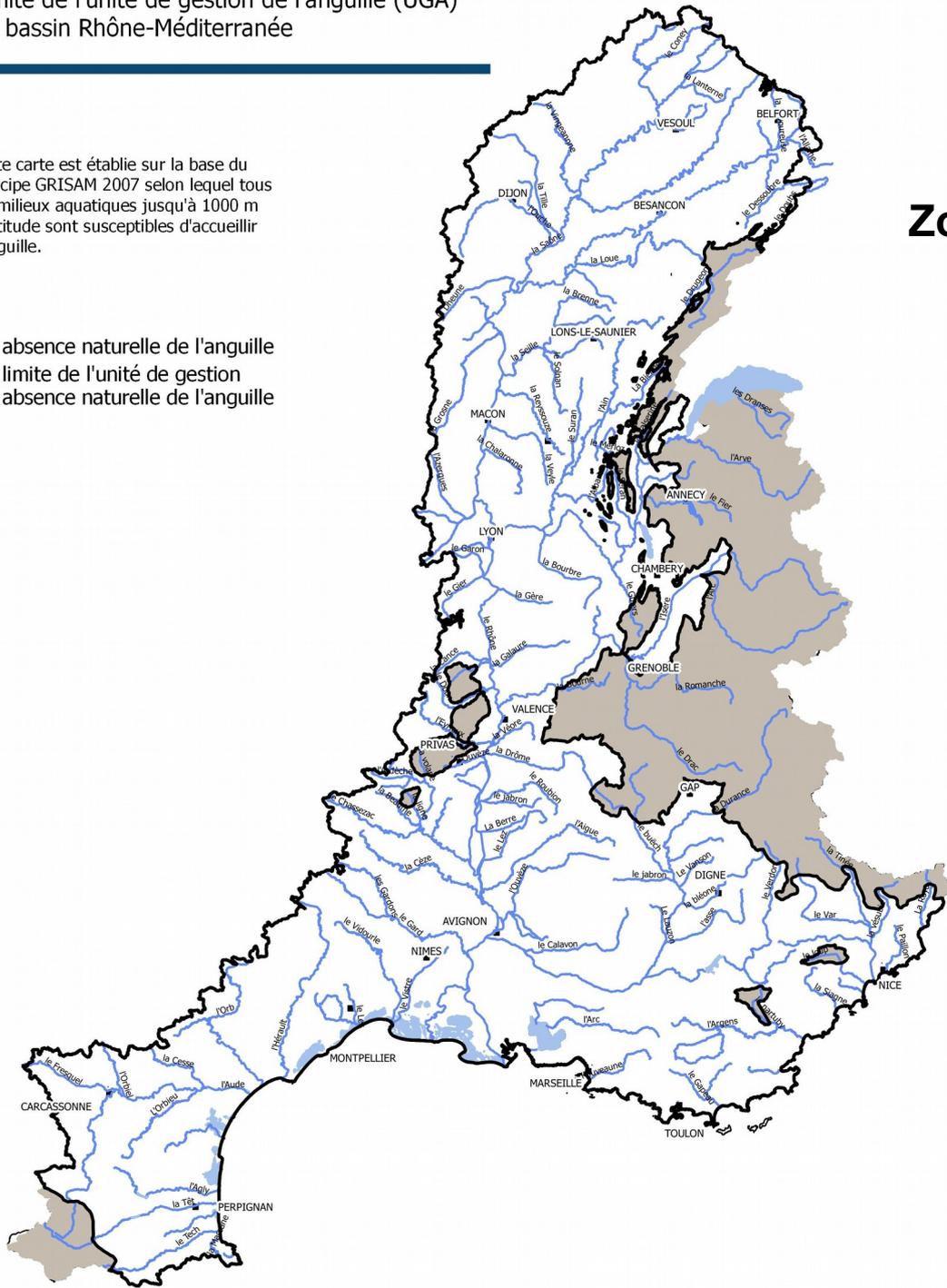
4. Unité de Gestion anguille (UGA) Rhône-Méditerranée :

**5 projets arrêtés de délimitation de l'UGA
à signer par les préfets des régions
Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est,
Auvergne-Rhône-Alpes,
PACA et Occitanie**

Limite de l'unité de gestion de l'anguille (UGA)
du bassin Rhône-Méditerranée

Cette carte est établie sur la base du principe GRISAM 2007 selon lequel tous les milieux aquatiques jusqu'à 1000 m d'altitude sont susceptibles d'accueillir l'anguille.

- absence naturelle de l'anguille
- limite de l'unité de gestion absence naturelle de l'anguille



Zoom sur les lagunes de l'UGA Méditerranée



5. Relève décadaire :

Proposition de la DIRM Méditerranée



6. SAGE Fresquel :

Avis du COGEPOMI sur la prise en compte de la migration des poissons amphihalins



Merci de votre attention

